

Comité de pilotage du

R.E.P.A.S.

Centre de formation du MAT

Le Viel Audon

07 120 BALAZUC

PARCOURS PRATIQUE DE COMPAGNONNAGE 2018
Réseau d'Échange de Pratiques Alternatives et Solidaires

Bonjour,

En 2017 le comité de pilotage du compagnonnage a décidé de revoir le parcours, afin de le faire évoluer vers une forme qui nous paraît plus proche des préoccupations des compagnons aujourd'hui.

Appuyée fortement sur ce qui était proposé jusqu'alors, c'est un parcours revisité que nous vous proposons pour la première fois en 2018.

Voici ce à quoi vous vous engagez :

LE DEROULEMENT

Un comité de pilotage constitué d'au moins un membre de chacune des entreprises REPAS impliquée dans le parcours, structure le compagnonnage.

La liste des entreprises présentes dans le comité de pilotage est visible sur le site du réseau REPAS : <http://reseaurepas.free.fr>

Le compagnonnage débutera par une semaine de rencontre au Viel Audon en Ardèche, du **mercredi 14 février 2018 à 12h, au mercredi 21 février vers 16h.**

Du 26 février au 4 mai 2018 : alternance d'immersions individuelles en entreprises et d'expériences d'actions collectives entre compagnons (2 x 5 semaines)

Du 10 au 30 mai 2018 : une longue phase de regroupement pour un bilan et une projection collective, des apports structurants et des échanges de fond sur les questions de la coopération et de sa mise en pratique dans le temps.

A partir du 4 juin 2018 : Les parcours individuels se dessinent alors. C'est le moment de repartir dans vos projets personnels ou d'approfondir votre recherche au sein de nos structures, en groupe ou en immersion individuelle sur plusieurs mois.

Du 22 au 28 octobre : Un regroupement final avec un chantier de compagnons suivi d'un jour et demi de bilan avec les tuteurs des entreprises.

Les regroupements correspondent à des temps d'échanges, d'analyse de pratique, de bilans, de chantiers et de réflexion. Le comité de pilotage est attentif à ce que les parcours soient individualisés et permettent à chacun des compagnons de suivre un itinéraire qui lui est propre.

L'originalité de ce parcours pratique d'immersions, au cœur des activités des entreprises, implique que vous soyez **disponibles pendant l'intégralité du parcours, la période du 4 juin au 22 octobre étant à co-construire.**

LE COUT DU PARCOURS : 8 500 €

Le coût total du parcours pour vous se décompose en 7 420 € pour les frais de formation et 1080€ pour l'hébergement et les repas des 3 regroupements pédagogiques. (27 jours à 40 €)

Les frais de formation prennent en compte le travail administratif et pédagogique des membres du comité de pilotage, les frais de déplacements des structures, d'une partie des hébergements et des frais divers (assurance, communication, gestion).

Vous devez être inscrit comme demandeur d'emploi pour participer au parcours, sauf les personnes en congés sans solde ou en disponibilité.

Pour financer ces 7 420 €, vous pouvez prendre contact avec votre Pôle Emploi (demande d'Aide Individuelle à la Formation (AIF), prise en charge de frais de formation) ou votre Mission Locale

(CIVIS par exemple), ou encore auprès de fonds de formations (DIF ou autre.) Si vous êtes salarié, vous pouvez avoir droit à des congés formation (CIF) et une prise en charge de l'OPCA de votre employeur. C'est un vrai jeu de piste mais qui porte ses fruits pour ceux qui feront preuve d'une belle obstination. Les règles vont beaucoup changer en septembre 2017, attendez un peu avant de vous inscrire à pôle emploi si vous n'y êtes pas encore ! L'an dernier, pôle emploi a pris en charge partiellement les parcours, entre 1 490 et 5 720 € suivant les régions et la pugnacité des compagnons et des conseillers...

Tous les financements obtenus par vous via pôle emploi, les opca ou les CIF sont mis en commun pour financer le parcours de tous. En plus de ces contributions institutionnelles, une participation libre complémentaire à la hauteur de vos moyens permet de constituer la part de financement autonome qui permet au compagnonnage d'exister depuis 20 ans par la solidarité des compagnons et des entreprises. Sous le mode Robin des Bois, vous êtes donc invités à participer personnellement, même si vous avez par ailleurs obtenus une partie du budget. C'est ce qui permet en partie à des personnes vraiment sans ressources de faire le parcours chaque année, l'autre partie étant assumée par les membres du comité de pilotage.

En outre, durant tout le compagnonnage, les frais personnels (déplacements, nourriture) sont assumés par les compagnons.

Lors des immersions et des actions en groupe, les entreprises mettent l'hébergement gratuitement à disposition et une participation aux frais de nourriture (hors des regroupements donc) vous sera le plus souvent demandée, d'un montant variable selon les situations.

De notre côté, des démarches sont entreprises auprès des Régions et départements pour obtenir des financements complémentaires. Rien n'est acquis à ce jour et ceux-ci ne nous seront malheureusement confirmés que courant 2018.

La participation minimale qui vous sera demandée à titre personnel est de 1 080,00 € qui correspondent à la participation aux frais d'hébergement et de nourriture des regroupements. Nous cherchons ensuite ensemble des solutions pour trouver les 7 420 € qui manquent pour couvrir les frais de la formation.

Attention, pas de panique !

Pour les personnes qui n'auraient aucune possibilité de financement personnel ou externe, signalez-le dans le courrier qui accompagne votre dossier de candidature, **nous pouvons mobiliser une caisse de solidarité** constituée par les anciens compagnons et les entreprises et **qui a toujours permis de trouver une solution pour participer au compagnonnage.**

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Merci lorsque vous remplirez le dossier d'être très précis sur votre situation actuelle et vos différentes activités ces 16 derniers mois et **d'écrire distinctement et à l'encre noire** pour que les scans en PDF transmis à chaque entreprise soient bien lisibles.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés dans un seul fichier **par mail** en format PDF au centre du Mat accompagnés :

- D'une lettre de motivation expliquant précisément votre parcours, vos projets, la démarche qui vous conduit au compagnonnage et ce que vous en attendez.
- De votre C.V. actualisé avec une photo d'identité si elle n'est pas sur le dossier de candidature.

Votre envoi doit comporter **en une seule pièce** les 3 documents scannés (pas trop lourd svp) avec comme nom : **candidature-comp-2018-prénom-nom.pdf**.

Ils seront ensuite mis à disposition de tous les membres du comité de pilotage pour étude et plusieurs fichiers par compagnon nuisent à la lisibilité et à la facilité de transmission.

Date limite du dépôt des candidatures : vendredi 17 novembre 2017

Nous vous conseillons d'envoyer votre candidature dès que possible.

Les candidatures seront retenues dans leur ordre d'arrivée.

Le nombre de compagnons est limité à une bonne vingtaine.

Si vous êtes sans activité, vous devrez impérativement être **demandeurs d'emploi inscrits auprès de Pôle Emploi avant l'entrée en formation, c'est-à-dire avant le 14 février 2018.**

Les dossiers de candidature seront étudiés par le comité de pilotage à partir du 20 novembre 2017. La réponse vous sera communiquée courant décembre. (Si vous avez une échéance réclamant une réponse plus rapide, merci de le signaler)

Les candidats dont les motivations et le projet semblent correspondre au parcours de compagnonnage seront alors conviés à une semaine de rencontre avec les membres du comité de pilotage du compagnonnage et les autres compagnons pour mieux faire connaissance.

Cette semaine se déroulera en Ardèche, au Hameau du Viel Audon sur la commune de Balazuc, du 14 au 21 février 2018 et sera le premier regroupement du compagnonnage.

A l'issue de cette semaine, le groupe définitif de compagnons pour le parcours 2018 sera établi et chacun aura rendez-vous le lundi 26 février dans une des entreprises du réseau pour la première période d'immersion.

N'hésitez pas à nous contacter :

Pour tout renseignement relatif au parcours de compagnonnage et pour toutes les modalités administratives, devis particuliers, attestations :

Anna SOLDATI

Centre de formation du MAT Ardèche, Le Viel Audon 07120 Balazuc

Courriel: formation@levielaudon.org

Mettez votre question et votre numéro de téléphone, pour qu'Anna vous recontacte rapidement.

Bien cordialement,

Pour le Comité de Pilotage

Anna SOLDATI et Yann SOURBIER

***Rappel de la date limite de réception des dossiers
par mail :***

***Vendredi 17 novembre 2017 à minuit*
*Mais ne tardez pas, nous n'avons que 25 places !***

POUR ALLER PLUS LOIN...

Si vous souhaitez en discuter avec d'anciens compagnons, les personnes suivantes ont donné leur accord pour être contactées :

- Félix Muller, 07 62 62 36 69 mullerf.agro@yahoo.fr
- Pierrot KACZMAREK, 06 32 55 59 44 ; kacz08@hotmail.com
- Suzanne LAFON, 06 49 45 59 53, suzanne.lafon@laposte.net
- Marion FRANCOIS, 07 83 02 83 97, ma.francois74@wanadoo.fr
- Morgane BREHANT 06 26 93 36 10 brehantmorgane@gmail.com
- Lisa GASSER 06 88 52 05 71 lisa.gasser11@gmail.com

Que font les compagnon(ne)s après le compagnonnage ?

- Ils/elles créent une SCI pour maintenir des installations agricoles déjà existantes qui permet à plusieurs personnes de s'exercer dans une activité tout en partageant des outils, des compétences et en bénéficiant du soutien des autres personnes participant de cette aventure,
- Ils/elles montent un projet itinérant qui permet de créer du lien, de découvrir une région en proposant des activités culturelles et des productions agricoles (produits laitiers, pain...),
- Ils/elles rencontrent et rejoignent un boulanger bio, deviennent salarié/e/s,
- Ils/elles ouvrent une tisanerie avec trois autres anciens compagnon/ne/s,
- Ils/elles deviennent paysan-boulangier/ère dans une des structures du réseau REPAS,
- Ils/elles participent à la création d'un groupement d'achat bio et à la création d'une association de promotion des plantes sauvages,
- Ils/elles créent une association locale de revalorisation des déchets,
- Ils/elles font naître un salon de thé et de lecture sous forme de SCOP,
- Ils/elles travaillent dans une ferme collective,
- Ils/elles reprennent la ferme familiale,
- Ils/elles travaillent dans une association pour le développement d'une activité culturelle en milieu rural.

Merci de supprimer cette première partie avant d'envoyer votre dossier de candidature !

DOSSIER DE CANDIDATURE COMPAGNONNAGE 2018

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance : / / Age :

Téléphone fixe : / / / / Téléphone portable : / / / /

Courriel : (**très très lisible svp**).....@.....

Situation familiale : Nombre d'enfants :

(Vous pouvez dépasser les cadres ou les recopier)

Engagements associatifs ou bénévoles :

Expériences professionnelles importantes.....

Autres expériences :

Etudes et diplôme(s) :

Comment avez-vous eu l'information sur le compagnonnage ?.....

Votre situation actuelle - salarié

- chômeur Rémunération ASSEDIC possible le 14 février 2018 : oui non

- RSA

- en formation précisez :

- congé sans solde parental maternité

- autres précisez :

Je pense pouvoir participer aux frais pédagogiques (en + des 1080 €) à hauteur de : €

Citez vos principales activités dans les 16 derniers mois :

* Sept. 2016:

.....

* Oct. 2016:

.....

* Nov. 2016:

.....

* Déc. 2016:

.....

* Janv. 2017:

.....

* Fév. 2017 :

.....

* Mars 2017 :

.....

* Avril 2017 :

.....

* Mai 2017 :

.....

* Juin 2017 :

.....

* Juil. 2017 :

.....

* Août 2017 :

.....

* Sept. 2017 :

.....

* Oct. 2017 :

.....

* Nov. 2017 :

.....

Merci de ne rien inscrire dans ce cadre

N°	Reçu le:	Nb pages	Réponse envoyée le:
----	----------	----------	---------------------